



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090533

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 30/06/2025 22H25 C:025286 I:37145
V/REF : CIT-20250630-0005
V/Appel du Lundi 30/06/2025 a 22H25

SDC '282 Boulevard Gambetta'
C/O CITYA VILLEFRANCHE
209 RUE DE LA REPUBLIQUE
B.P. 188
69656 VILLEFRANCHE/SAONE CEDEX

IMMEUBLE : GAMBETTA
282/284 BOULEVARD GAMBETTA
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Vaulx en Velin, le 10 Septembre 2025

Référence Marché: CITYA 24/7

LOCALISATION : ALLEE 282 GAMBETTA - PARTIES COMMUNES - CONTACT M MERIEUX - *06 89932409*

MOTIF : FUITE SUR VANNE EN PARTIES COMMUNES - COUPURE D'EAU GENERALE A ETE
REALISEE EN PROVISoire

Donneur d'ordre : Ste EXCELIA(Perm.CITYA)

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

LE 01/07 A 01H30 :
ATTENTE ACCES AUPRES DE MR MERIEUX
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
COLLIER DE PRISE EN CHARGE SUR LA COLONNE PVC PRESSION EST COMPLETEMENT
CASSE
DEPOSE DU RACCORDEMENT DU COMPTEUR CONNECTÉ
DEPOSE DE COLLIER EN CHARGE
MISE EN PLACE D'UN COLLIER DE RÉPARATION
CONDAMNATION DU PIQUAGE

LE COMPTEUR NON ALIMENTE CONCERNE LE LOCAL DE L'AGENT DE NETTOYAGE

RETABLISSEMENT DE L'EAU A IMMEUBLE ET CONTROLE DE L'ETANCHEITE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : RU LCOMPTER Email envoyé le 31/07/25 a 14H22 M. Y. BUISSON

RU LCOMPTER Email envoyé le 31/07/25 a 14H22 M. Y. BUISSON

DT LCOMPTER Email envoyé le 01/07/25 a 17H29 M. Y. BUISSON

DEVIS A SUIVRE POUR :

- LE REMPLACEMENT DE TROIS COLLIERS DE PRISE EN CHARGE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090533

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait Interv.Plomberie <= 2H00	1	360,15	360,15
TOTAL H.T.				360,15
T.V.A. a 10,00%				36,01
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>396,16</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.